



Frente POLISARIO

Representation to Europe & European Union

14, Mercelis, Bruxelles, 1050 tél/fax 003225115691 email / europe@fpolisario.eu

DÉCLARATION DE PRESSE DE M.OUBI BOUCHRAYA, MEMBRE DU SÉCRETARIAT NATIONAL DU FRONT POLISARIO CHARGÉ DE L'EUROPE ET DE L'UNION EUROPÉENNE

“Extension illégale de l'accord UE-Maroc au Sahara occidental occupé : le Front POLISARIO dénonce le comportement nocif et irresponsable de la Commission”

Le Front POLISARIO a suivi avec la plus grande attention les débats devant la Commission INTA du Parlement européen, qui se sont déroulés le 13 juillet 2021, sur l'accord d'association UE-Maroc et son extension illégale au Sahara occidental occupé.

À cette occasion, plusieurs parlementaires ont interpellé la Commission européenne sur la non-conformité des produits agricoles exportés par l'occupant marocain, en fraude de la réglementation européenne. Par ailleurs, la Commission européenne a annoncé l'envoi d'une nouvelle mission de “visite” en territoire occupé, à la fin de l'été, pour constater les soi-disant “bienfaits” de l'accord d'extension, au mépris des arrêts de la Cour.

En sa qualité d'unique et légitime représentant du peuple sahraoui, le Front POLISARIO dénonce le comportement nocif et irresponsable de la Commission européenne.

Depuis 2016, les juridictions de l'Union européenne ont jugé à maintes reprises que, en application du principe d'autodétermination, le Sahara occidental dispose d'un statut séparé et distinct, et que le peuple sahraoui, représenté par le Front POLISARIO, constitue un sujet tiers aux relations UE-Maroc dont le consentement s'impose à l'Union européenne, indépendamment des bénéficiaires allégués. L'état du droit est donc clair : le peuple sahraoui est seul maître chez lui, et lui seul peut décider souverainement de toute activité économique, ou autre, au Sahara occidental.

Or, le peuple sahraoui n'a jamais consenti à la moindre exportation depuis le Sahara occidental. Ces flux économiques, qui se tiennent en dehors de tout cadre juridique, violent les droits souverains du peuple sahraoui sur son territoire national et ses ressources naturelles. De même, s'agissant de la “visite” en territoire sahraoui, le Royaume du Maroc, dont la souveraineté se limite au seul territoire marocain, ne peut pas autoriser l'entrée d'agents étrangers en territoire sahraoui occupé. En l'absence d'autorisation délivrée par les autorités sahraouies, la “visite” des agents de la Commission constituerait donc une violation flagrante de l'intégrité territoriale du Sahara occidental.

La Commission européenne est en déperdition totale. Pour satisfaire aux desiderata de l'occupant marocain, elle accepte de jouer contre son camp en permettant des exportations illégales qui détruisent les filières agricoles en Europe. La Commission européenne doit retrouver la raison : il ne peut y avoir de développement économique prospère sans respect de la légalité internationale. Quant à la soi-disant “visite” en territoire occupé, celle-ci est annoncée pour la fin de l'été alors que les nouveaux arrêts du Tribunal de l'UE sont attendus pour septembre. Cet empressement suscite l'incompréhension. Quelle urgence à envoyer cette “visite”? Pourquoi ne pas attendre après les arrêts du Tribunal ? La Commission donne l'impression de se précipiter pour conforter l'occupant marocain une dernière fois, avant l'éruption d'une nouvelle crise. Ses efforts sont futiles et ils ne font que nuire à l'image de l'Union européenne sur la scène internationale.



Bruxelles, le 16 juillet 2021